

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 28 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/05/28-4/03****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210528-lmc100000022044-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/06/2021

Réception Préfet : 02/06/2021

Publication RAAD : 02/06/2021

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : LACROIX Sarah

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : RUCHETON Béatrice

OBJET : Création d'équipes mobiles sociales et médico-sociales d'appui aux services et établissements de la protection de l'enfance et aux assistants familiaux.

Dans le cadre du Contrat Départemental de Prévention et Protection de l'Enfance signé le 29 septembre 2020 avec les services de l'Etat et afin de garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap, il est prévu la création d'équipes mobiles.

Pour créer ces équipes mobiles, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, l'Agence Régionale de la Santé et le Département ont choisi de lancer un appel à manifestation d'intérêt afin de créer un dispositif départemental, composé de deux équipes mobiles pour couvrir l'ensemble du territoire seine-et-marnais, croisant des compétences issues du champ médicosocial handicap et du champ de la protection de l'enfance.

Ces équipes doivent apporter un appui aux structures et familles d'accueil de la protection de l'enfance afin de prévenir au mieux les ruptures de vie et plus largement de sécuriser les parcours, d'assurer la continuité des approches entre les professionnels des services et hébergements sociaux et médico-sociaux, de la protection de l'enfance, des services de la pédopsychiatrie, de l'école et de l'insertion professionnelle.

Ce rapport a pour objet de valider le choix du porteur de ces équipes soit les Amis de l'Atelier et de valider la convention tripartite.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la Loi n°2007-293 du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance,

VU la Loi n°2016-197 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/01 en date du 14 juin 2019 approuvant le Schéma des solidarités 2019-2024,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 24 septembre 2020, approuvant la signature du contrat Départementale de prévention et de protection de l'enfance,

Vu la délibération du Conseil départemental n°4/12 en date du 13 novembre 2020, approuvant l'avenant au contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance,

Vu la délibération du Conseil départementale n°4/04 en date du 17 décembre 2020, relative au budget primitif 2021 de protection de l'enfance,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de confier le portage et la gestion des équipes mobiles à La Fondation des Amis de l'Atelier ESMS Pôle Enfance Autisme ;

Article 2 : d'approuver le projet de convention tripartite telle qu'il figure en annexe à la présente délibération ;

Article 3 d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention au nom du Département ;

Article 4 : d'imputer les crédits nécessaires sur l'opération « CDPPE équipe mobile ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD qui a donné pouvoir à Mme Véronique VEAU
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc CHANUSSOT
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne